

Le Sarrysien

Septembre 2021,
après 3 ans de travaux,
la Grande rue inaugurée



Pascal Pilope Photo





**La commémoration
du 11 novembre 1918**
a permis de renouer
avec la traditionnelle
présence multigénérationnelle

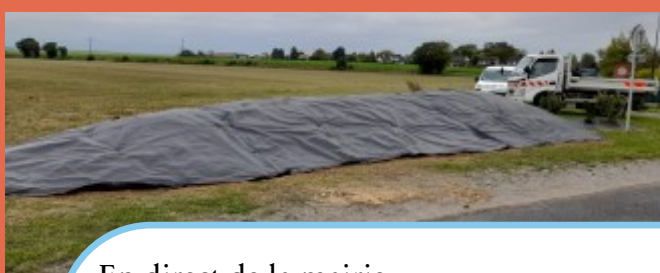
Cette année, des élèves de l'école élémentaire ont participé à cette cérémonie en confectionnant, avec leur enseignante, un drapeau français orné de bleuets et de colombes sur lesquelles étaient inscrits le nom des Sarrysiens morts pour la France ou au champ d'honneur



Des réfections ont été effectuées sur diverses artères de la commune (page 6)



Des aménagements sont en cours de création (page 10)



Sommaire

Crédit photos page de couverture Pascal PELOPE
<https://www.facebook.com/pascal.coste.35513>

En direct de la mairie	4
Informations administratives	5
La vie des commissions	5
Les délibérations du conseil municipal	16
La bibliothèque municipale	17
État civil	18
Tribune libre.....	19
Informations pratiques	20
Plan du village	21
La recette.....	22
En direct de Châlons Agglo.....	22

Edito

L'aménagement de la Grande rue a débuté lors de mon précédent mandat. Après les différentes étapes des travaux à effectuer (assainissement, enfouissement des réseaux, etc...), l'aménagement des trottoirs et des voiries a pu aboutir au cours de ce mandat. C'est avec une certaine satisfaction, il faut l'avouer, que l'aménagement global de la Grande rue a pu être inauguré le 21 septembre dernier.

Ces travaux ont amélioré le cadre de vie et malgré la pandémie, l'animation du village a repris progressivement son cours. Il convient malgré tout de maintenir les gestes barrières.

Cela nous a permis de reprendre un rythme de vie normale à la rentrée, de reprendre des activités que nous avons tous mis de côté (sport, culture, loisirs ...) et de retrouver des moments conviviaux en famille ou avec des amis.

Nos associations vous accueillent et vous proposent une multitude d'activités pour tous les âges, et permettent des temps de partage.

Les événements et manifestations proposés sur notre commune sont annoncés par tous les moyens de communication (affichage, site, panneau électronique, Facebook, application CityAll, mail...) et perpétuent le dynamisme de notre village. Parmi les manifestations de fin d'année, vous pourrez découvrir le marché de Noël le 5 décembre à la salle des fêtes Michel Laurent, organisé par l'Amicale des fêtes.

Le traditionnel repas des aînés est prévu le 16 janvier 2022 ; les personnes concernées recevront une invitation personnelle prochainement.

Je vous laisse découvrir ce nouveau numéro du Sarrysien, les dernières nouvelles de notre village, ainsi que les futurs rendez-vous proposés par nos associations.

Je vous souhaite une bonne lecture et de joyeuses fêtes de fin d'année.

Hervé Maillet
Maire de Sarry

NB : information dernière minute (au moment où ce bulletin est prêt à partir à l'impression) : la dégradation rapide de la situation sanitaire au sein des deux écoles a conduit à la fermeture des services de restauration et périscolaires, puis la préfecture a prononcé la fermeture des deux écoles du 24 au 30 novembre inclus. Prenez soin de vous et maintenez les gestes barrières !

Nos services à votre écoute

Accueil téléphonique
03 26 65 87 02
du lundi au vendredi

contact.mairie@sarry-champagne.net



Suivez l'actualité de Sarry
<http://sarry-champagne.net>



Facebook
Sarry.Marne.Officiel

Accueil du public le mardi de 13h30 à 17h30
et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Téléchargez
l'appli CityAll





En direct de la mairie

Elections 2022

L'élection présidentielle se déroulera les dimanches 10 et 24 avril 2022.

S'ensuivront les élections législatives les 12 et 19 juin 2022 pour renouveler l'Assemblée nationale et ses 577 députés.

Peut-on s'inscrire et voter la même année ?

Oui, mais il faut faire cette démarche au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de l'élection, soit le vendredi 4 mars 2022*.

Toutefois, si vous vous trouvez dans une situation particulière après cette date (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré), le délai d'inscription est repoussé jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour, soit le jeudi 31 mars 2022*.

**Sous réserve de modifications gouvernementales*

Jeunes Français ayant 18 ans

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait fait les démarches de recensement citoyen à partir de 16 ans.

Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), il faut demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

Peut-on vérifier l'inscription ?

Il est possible de vérifier son inscription électorale et de connaître son bureau de vote sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

En mairie : vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou passeport, valide ou périmé depuis moins de 5 ans au jour du dépôt de votre demande),
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois, à votre nom et mentionnant l'adresse de votre domicile sur la commune,
- Formulaire CERFA n°12669*02 de demande d'inscription

Demande d'inscription en ligne via <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

Ce site permet au citoyen français et au citoyen européen de demander son inscription sur les listes électorales pour voter en France. Accessible à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

L'inscription sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés, car s'ils ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne sera pas transmise.



Informations administratives

La vignette anti-pollution

C'est un "document sécurisé qui permet de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes". C'est une vignette que vous collez sur votre pare-brise. Elle est aussi appelée Certificat Qualité de l'Air. Le certificat est obligatoire dans certaines zones. Il peut également permettre de bénéficier de certains avantages instaurés par les collectivités.

A partir du **1^{er} janvier 2022**, elle devient **obligatoire à Reims dans le périmètre de la Zone à Faibles Emissions Mobilité (ZFEM)**.

Pour obtenir votre vignette, il faut faire la demande sur internet via l'adresse suivante : <https://www.certificat-air.gouv.fr>

Attention des « faux sites » peuvent vous demander de grosses sommes d'argent.

Pour un envoi en France, son prix est fixé à 3,11 € auxquels s'ajoutent les frais d'affranchissement soit au total 3,67 €.

Elle sera envoyée par voie postale à l'adresse figurant sur le certificat d'immatriculation. Nous vous invitons à vérifier que cette information est bien à jour.

Rénover son logement c'est augmenter son confort, réduire sa consommation énergétique, limiter son impact environnemental et participer à la relance économique en faisant intervenir des professionnels locaux.

GECKO-RENOV, est le service d'accompagnement à la rénovation énergétique mis en place par plusieurs communautés d'agglomérations dont celle de Châlons-en-Champagne. **GECKO-RENOV** les accompagne gratuitement dans leur projet de travaux en proposant :

- Une évaluation énergétique de leur logement réalisée par un thermicien
- La préconisation d'un scénario de travaux adapté à chaque situation et permettant un gain énergétique minimal de 35%
- Une estimation du coût des travaux
- La présentation d'un plan de financement comprenant la mobilisation des aides auxquelles chaque propriétaire peut prétendre en fonction de son profil.

Ces informations sont personnalisées et aident les propriétaires à faire les bons choix de travaux. Un rapport est remis à l'issue de l'évaluation énergétique.

Les propriétaires qui souhaitent concrétiser leur projet et se lancer dans les travaux peuvent dans un second temps, bénéficier d'une assistance à l'étude comparative des devis, à la mobilisation des aides financières, et d'un suivi de chantier.



Contactez le 03 26 64 13 93 - gecko-renov@solihha.fr
ou rencontrez COMAL SOLIHA 51 – 16 boulevard Hippolyte Faure à Châlons

Les travaux de voirie sur notre commune : Quelques aménagements ou réfections ont été effectués ce dernier trimestre sur la commune de SARRY.

Ceux-ci ont fait l'objet d'un appel d'offres qui a permis de retenir la société de travaux publics COLAS. Les zones concernées :

- rue des Auges (abords du n°5 et 7)
- rue Haute (n° 11 et face au N°36)
- carrefour rue des Auges - rue des Jardins
- trottoir pont rue du bas
- trottoir 6 rue du Hameau
- démolition et reconstruction de 3 avaloirs à différents endroits

Voirie - Réseaux - Circulation

Amélioration de l'éclairage public

L'entreprise CEGELEC a été mandatée, après consultation, pour effectuer la mise aux normes de quatre armoires électriques et le remplacement de 23 luminaires. La rue de la Roseaie, l'allée de Champagne, la rue des

Bleuets, l'allée des Mésanges, l'allée Fleurie et la Fosse Hallée sont concernées.

Ces nouveaux candélabres sont des dispositifs « leds » ; ils diminueront la consommation d'environ 50%.

Les bruits routiers

On distingue en général deux types de bruit :

- le bruit lié au moteur et aux différents organes du véhicule (dispositif d'échappement, de ventilation, système de freinage...),
- le bruit de roulement lié au contact pneu-chaussée.

La diminution des niveaux sonores liée à la réduction des vitesses est variable selon la vitesse considérée. Il est généralement reconnu qu'une diminution de vitesse de 10 km/h conduit à une baisse du niveau émis comprise entre 1 et 1,5 dB(A) dans la gamme 50-90km/h. Ainsi, réduire de 20 km/h la vitesse de circulation sur une voirie urbaine dotée d'un revêtement standard (passer de 70 à 50 km/h ou de 50 à 30 km/h) permet de baisser de l'ordre de 3 dB(A) le bruit aux abords de l'infrastructure, ce qui représente une amélioration perceptible de l'environnement sonore pour les riverains et passants.

Cela représente un gain similaire à ce qui pourrait être obtenu en divisant par deux le volume de circulation. Une action de limitation de la vitesse de circulation routière est efficace même sur un revêtement possédant de bonnes performances acoustiques, et ce plus particulièrement en milieu urbain. D'autres effets bénéfiques apparaissent tels que la baisse d'émission de CO₂ et l'amélioration de la sécurité routière.

On constate, et plus particulièrement dans la Grande rue, qu'un revêtement neuf de la chaussée amène une augmentation des vitesses.

Afin de tenter de faire diminuer les vitesses sur certains secteurs, le radar pédagogique installé à différents endroits permet d'alerter sur la vitesse excessive et des contrôles de police pourront être effectués. Si ces premières mesures s'avèrent insuffisantes, la commission Voirie pourra examiner différentes solutions permettant de réduire la vitesse.

Des mesures de trafic et de vitesse des véhicules ont été menées sur différentes voies de Sarry

Un comptage des données de trafic et de vitesse a été effectué dans certaines rues de notre commune.

Le but est de pouvoir :

- Connaître le trafic et la vitesse sur ces voies (et par recoupement sur des voies secondaires)
- Disposer d'éléments pour de futurs aménagements

Deux types de matériel sont utilisés : des compteurs routiers à tubes et un radar pédagogique.



Le radar pédagogique a pour but d'inciter les usagers de la route à réduire leur vitesse, améliorer la sécurité des piétons, et dans le même temps réduire le nombre d'accidents de la route.

Les tubes de comptage routier pneumatiques fonctionnent selon un principe simple et sont faciles à mettre en œuvre sur la route. Ils peuvent non seulement être utilisés pour des comptages, mais aussi pour une étude plus ciblée sur les types de véhicules ou sur les vitesses pratiquées. Ils sont posés transversalement à la chaussée et raccordés à un ou plusieurs capteurs.

Les compteurs routiers à tubes ont été posés par les services du département dans le cadre d'un partenariat et les résultats transmis à la commune.

Le radar pédagogique fait l'objet d'une installation et de la récupération des données par nos services. Ces deux outils nous permettent de connaître le trafic et les vitesses pratiquées dans les deux sens de circulation de chaque voie sur laquelle ils sont disposés.

Les rues ayant fait l'objet de comptage sont : la Grande rue, la rue de l'Épine, la route de Sogny, la rue des Jardins et la rue des Fosses.

A l'issue de cette campagne de mesures, l'ensemble des données sera analysé et fera l'objet d'une communication auprès de la commission voirie et du conseil municipal.



De plus amples précisions sur ce sujet

sur notre site Internet : <https://bit.ly/3nop99A> 



Les avaloirs

Ce terme désigne les grilles couvrant les bouches d'eaux pluviales dans les caniveaux des rues. La Grande rue est équipée d'avaloirs à grilles horizontales qui retiennent les déchets de type feuilles mortes ou papiers... Lors de grosses pluies, l'eau s'écoulant entraîne ces éléments qui s'agglutinent sur ces grilles et limitent l'écoulement dans le réseau. Ils peuvent alors créer un obstacle voire une inondation.

Malgré le balayage régulier des caniveaux, en ces périodes de chute de feuilles d'arbres, veuillez à vérifier la propreté des avaloirs près de chez vous et à éliminer les déchets le cas échéant.





Les maisons Séniors - lotissement les Soranges

Urbanisme

Depuis 2016, de nombreuses **démarches administratives** sont disponibles en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE) du droit ouvert aux usagers de saisir l'administration par voie électronique.

A partir du **1er janvier 2022**, la SVE s'appliquera aux demandes d'autorisation d'urbanisme, avec l'obligation pour toutes les communes d'être en capacité de recevoir ces demandes sous forme dématérialisée. Châlons Agglo met le site suivant à la disposition des usagers : <https://www.chalons-agglo.fr/GNAU/ Application/gnau-e-pro.html>
Les pétitionnaires pourront continuer, s'ils le souhaitent, de déposer leur demande en version papier.

Lotissement les Soranges

Les travaux des maisons pour séniors avancent et la mise hors d'eau des premières constructions sera effective pour fin 2021. La construction des autres maisons se poursuivra au fur et à mesure. L'objectif de la réalisation des 12 pavillons est fixé à fin 2023.

Micro-crèche

Les travaux sont commencés et la date d'ouverture est prévue au plus tard pour septembre 2022. Cette crèche permettra de recevoir 12 enfants maximum en même temps.

L'avancement des travaux et toutes autres informations sur le fonctionnement de la crèche seront communiqués début 2022 dans le bulletin et par tout moyen de communication.

Lotissement les Vignes III



Cette tranche comprend 32 lots et actuellement une vingtaine de permis de construire est déposée.

Lotissement rue Haute

Les travaux de viabilisation doivent être réalisés. La vente des lots est en cours.

Il convenait de dénommer la rue de ce nouveau lotissement et le conseil municipal a adopté le nom de **Marie-Louise Bruant**, sage-femme dévouée à qui la commune a voté une retraite quand elle a cessé son activité à 80 ans en 1845 (*fait découvert à la lecture des rares textes sur la vie du village*).

Le bardage du gymnase est composé de lames de bois d'aulne. Ce bois peut rester à l'état naturel et devient gris avec le temps et les intempéries.

Il y a une dizaine d'années, au terme d'une négociation avec le fournisseur, il a été décidé de le lasurer afin d'avoir une couleur uniforme quel que soit l'exposition du bois. Cet automne, les services techniques ont procédé au ponçage et à l'application d'une lasure. Ce travail nécessite l'utilisation d'une nacelle pour accéder aux endroits les plus hauts et les plus périlleux. C'est le 3ème entretien effectué.



Bâtiments

De nombreux travaux d'entretien ou d'aménagements des bâtiments communaux sont pris en charge par le service technique municipal : bibliothèque, écoles, église... Retrouvez-les dans les différents articles de ce bulletin.

Des travaux de réfection de la toiture et des travaux de maçonnerie sont envisagés sur l'église Saint-Julien de Sarry

Historique de l'édifice

Classée à l'inventaire des Monuments Historiques, l'église Saint-Julien date du XIIème siècle, mais ayant subi de nombreuses modifications et réparations au travers des siècles, renferme un patrimoine d'autant plus riche et divers, d'où ce mélange de styles architecturaux.

De l'extérieur, on peut admirer le clocher octogonal, datant du XVIIIème siècle et entièrement en ardoise. A l'entrée, l'église a la particularité d'avoir conservé son narthex caractéristique de l'art roman, qui fut restauré par les Beaux-Arts en 1961.

A l'intérieur, on remarque d'emblée, la voûte en croisée d'ogives. Les magnifiques vitraux qui ornent les hauteurs constituent aussi une partie intéressante de l'église. Enfin au chœur, on peut admirer les 7 rosaces ainsi que les vitraux retraçant la vie de Jésus.

Un état des lieux effectué à l'aide d'un drone a permis de déterminer précisément les travaux à mener.

Réfection de la toiture

Les travaux consistent ;

- à remplacer des tuiles et ardoises,
- au démoussage sur couverture (tuiles plates et tuiles canal).

Maçonnerie

Plusieurs contreforts et bras nécessitent une intervention dans les meilleurs délais : changement de pierre, reprise d'éléments, rejointoiement au mortier, reprise béton.

L'appâtage et la capture des pigeons a commencé

Les volatiles prolifèrent et malgré la pose de grillages anti-intrusion, prennent possession des lieux (au niveau de la chapelle, de la nef et des transepts).

Les fientes dégradent façades et planchers et nécessitent l'intervention de spécialistes et le déploiement de moyens conséquents.

L'autorisation de démarrer les travaux nous est parvenue récemment et on devrait prochainement apercevoir les échafaudages en place sur une partie de l'édifice. L'ensemble de ces interventions représente un coût de plus de 120 000 € dont un peu plus de 20 000 € à la charge de la commune.



Le
remplacement
de l'arbre
de la liberté



Environnement - Cadre de vie

L'environnement est aux préoccupations des membres de la commission.

De nombreux points y sont abordés, dont :

Le label commune nature : notre commune s'est inscrite dans la démarche « commune nature » initiée par la Région Grand Est et l'agence de bassin Rhin-Meuse. Un audit des méthodes d'entretien de nos espaces verts et naturels, de nos aménagements, de nos voiries et trottoirs, de nos plantations a été réalisé en septembre. Le résultat de cette étude est attendu pour décembre et devrait se traduire par la remise d'un label signifié par un certain nombre de libellules, en fonction de l'avancée de nos pratiques vertueuses envers l'environnement. La commission a bon espoir d'obtenir ce label.

Les nouveaux aménagements paysagers : afin d'améliorer notre entrée de village, route de l'Épine, un petit merlon de terre a été mis en place et recouvert d'une bâche de plantation. Il attend de recevoir des arbustes. Il remplace une barrière avec une chaîne, installée pour dissuader le passage sur le chemin de l'association foncière.

Il est à rappeler que ces chemins longeant les habitations sont réservés aux engins agricoles, et donc interdits aux automobilistes (prolongement de la rue des Prières et de la rue des Terrières). L'entrée de village par la rue du Thermot a été légèrement aménagée par un apport de terre végétale afin que le bord de la parcelle jouxtant le trottoir puisse être engazonné.

Le tilleul de la cour de la mairie

Le 14 mars 1948, le conseil municipal réalisait la plantation d'un arbre de la Liberté à l'occasion de la commémoration du centenaire de la Révolution de 1848. Il faut préciser que le préfet, se référant aux vœux du Gouvernement, avait fait parvenir quelques mois plus tôt, à tous les maires de la Marne, une circulaire invitant les conseils municipaux à célébrer avec le plus d'éclat possible ce centenaire. Cet arbre, un tilleul, était planté dans la cour de la mairie. A l'occasion de cette plantation, la municipalité, les enfants des écoles et nombreux Sarrysiens s'étaient réunis dans la cour de la mairie. Les jeunes écoliers, après avoir chanté quelques chansons et avoir fait le serment civique, ont exécuté une danse autour de l'arbre sur l'air de la « carmagnole ». Ce tilleul s'était bien développé depuis et était apprécié pour l'ombre qu'il procurait lors des journées très ensoleillées. Attaqué par un champignon, ce tilleul a dû être abattu début 2021.

Une date est à retenir : le 25 novembre 2021 ! La Sainte Catherine, date où tout arbre prend racine, a été choisie pour planter un nouveau tilleul remplaçant l'arbre de la liberté de 1948.

À cette occasion, les personnes présentes en 1948 ont été conviées à participer. Les Sarrysiens ont pu s'associer à cet événement.



Infos
détaillées
sur notre
site, rubrique
Histoire-Patrimoine

Le projet de couverture photovoltaïque avance doucement. La Région Grand Est, lors de sa commission du 15 octobre, a signifié l'octroi d'une subvention pour la réalisation de ce projet.

L'appel d'offre va être lancé début décembre et le résultat permettra de voir si le projet peut être mené à terme.

Il est envisagé d'installer ces panneaux photovoltaïques qui pourraient produire 136 000 kW d'électricité annuellement sur les



toitures des bâtiments de la salle des fêtes et du club Omnisports.

Les travaux d'entretien

Notre église souffre des années qui passent, de l'envahissement de mousses et lichens et des attaques de nuisibles. D'importants travaux d'entretien sont programmés sur les toitures d'ardoise du clocher. Ce monument fait face à un autre problème : l'envahissement des combles et toitures par les pigeons. On en dénombre plus de 200. Ce grand nombre de volatiles génèrent des déjections et dégradent les pierres de l'édifice.

Avant de pouvoir commencer les travaux de restauration, un piégeur est au travail pour réduire la population. Des cages ont été installées dans les lieux de passage des oiseaux. La première étape consiste à les nourrir pour les mettre en

confiance, avant de placer des pièges.

Les cimetières sont des endroits difficiles à entretenir, surtout vis-à-vis de l'enherbement. Le service technique fait de son mieux pour que cela reste propre, en désherbant au brûleur. Vous pouvez les aider en entretenant le pourtour des tombes de vos familles. Une binette est à votre disposition pour cet effet près du point d'eau.

Les haies débordant sur le domaine public sont toujours un problème dans notre village. Nous vous rappelons que celles-ci ne doivent pas, par leur empiètement, masquer la visibilité des usagers, piétons et automobilistes. En cas d'accident, votre responsabilité peut être engagée. Vérifiez vos limites, et à vos tailles-haies si cela est le cas.

Affaires Sociales

Les membres de la commission des affaires sociales prennent contact régulièrement, par téléphone ou par des visites à domicile, avec certaines personnes de plus de 75 ans, les plus « vulnérables ». Cela se fait notamment pendant les périodes de confinement ou de canicule et selon une liste établie par la mairie.

Afin de remettre à jour cette liste, des questionnaires ont été remis au début de cet été, soit en mains propres, soit dans les boîtes aux lettres à toutes les personnes de plus de 75 ans. Le but était aussi de les rencontrer, de recenser leurs besoins et de pouvoir répondre à leurs attentes.

Il n'y a eu qu'une dizaine de réponses sur 165 questionnaires distribués. Néanmoins, la

commission reste à l'écoute de nos aînés sarrysiens qui, souvent, ont fait de Sarry ce qu'il est aujourd'hui.

Toute personne intéressée par ce service, peut contacter le secrétariat de la mairie.

Le repas avec nos aînés est prévu le 16 janvier 2022. L'animation sera offerte par l'Amicale des fêtes.

Des colis seront remis aux personnes de plus de 80 ans qui ne pourront pas venir au repas (maladie ou handicap).

La collecte pour les **Restos du cœur** et **SOS Bébé** est prévue dans la 2^{ème} quinzaine de janvier 2022.



L'apéro gourmand, le 2 juillet 2021

Environnement - Cadre de vie

Recette pour des Sarrysiens éco-responsables :

Veiller tout d'abord à travailler en plein jour pour faire **des économies d'éclairage**

1. Prendre des Sarrysiennes et des Sarrysiens, quel que soit leur âge, profession ou statut social
2. Les sensibiliser au **développement durable** afin qu'ils en deviennent acteurs
3. Dans un premier temps, les faire participer à des **journées de nettoyage**
4. Les mettre tous dans le même plat. Mouiller avec l'eau du robinet, **ne pas utiliser de bouteilles en plastique**
5. Laisser mariner, arroser le moins possible ou **utiliser l'eau des récupérateurs de pluie**
6. Ecumer, retirer tous les **téléphones portables** pour leur donner une seconde vie
7. Faire chauffer en utilisant **des producteurs d'énergie non polluants** (éoliennes, panneaux solaires)
8. Ne pas laisser flamber, laisser mijoter pour **faire baisser la consommation d'électricité**
9. Laisser macérer dans leur jus et donc **débrancher les appareils électriques**
10. Filtrer, **trier les déchets**
11. Réserver une partie et façonner le reste avec **de nouvelles idées écologiques**
12. Incorporer une dose de bonne humeur et **beaucoup de bonne volonté**
13. Se farcir les **beaux discours politiques**
14. Assaisonner **sans pesticide**
15. Ajouter enfin des ingrédients sains et naturels (bio) **que vous irez chercher au marché, au vrac ou dans votre jardin**
16. **Composter** les quelques déchets restants
17. Utiliser des moules en verre afin de **réduire l'utilisation des plastiques et emballages**
18. Laisser reposer à l'air ambiant dans **une pièce non surchauffée et bien aérée**
19. S'il y a des restes, utiliser **des sacs éco responsables, réutilisables et hermétiques**
20. Enfin, déposer le tout en **utilisant les modes de circulation douce**

Pour le nettoyage, **utiliser des produits d'entretien fait « maison »**

Vous obtiendrez des Sarrysiens éco responsables !

La rentrée 2021 en chiffres

L'école maternelle accueille mesdames ZELMATI et ROYER (grande section). **76 enfants** sont inscrits dont 15 de Moncetz (+4 enfants par rapport à l'an dernier)

L'école élémentaire accueille mesdames RIBLET (CE2) et GENSON (CM1/CM2) ainsi que monsieur LUTHI. **138 enfants** sont inscrits dont 27 de Moncetz (-11 enfants par rapport à l'an dernier).



Affaires Scolaires

Les activités périscolaires

Ce trimestre, une activité est proposée chaque soir, théâtre le lundi (14 enfants), tennis le mardi (14 enfants), cirque le jeudi avec un nouvel intervenant de PSL (profession sport et loisirs) (12 enfants) et hip hop le vendredi (10 enfants).

L'aide aux devoirs est assurée par la même enseignante le lundi (9 enfants) et le jeudi (14 enfants).

Ces jours conviennent mieux aux parents. Il n'a pas été possible de trouver une personne pour les deux autres jours.

La garderie est fréquentée par 50 enfants en moyenne le matin et 81 le soir.

104 enfants, en moyenne, fréquentent la cantine.

Les deux écoles écrivent un nouveau projet d'école. En maternelle, ce sera «devenir lecteur,

citoyen» ; en élémentaire, 3 axes seront privilégiés : culturel, coéducation, compréhension/vocabulaire.

A la suite d'une demande de parents, une enquête a été réalisée sur les horaires de garderie. 44 % des parents ont répondu. Après étude des résultats, le conseil municipal a validé la proposition de la commission des affaires scolaires pour une augmentation de 15 minutes matin et soir (7h30 et 18h15). Les horaires ont été calqués sur ceux proposés par Moncetz-Longevas (qui fait partie de notre regroupement scolaire).

Cette nouvelle organisation sera effective en janvier prochain.

Un bilan sera réalisé courant juin afin de définir les modalités pour la prochaine rentrée.

Les travaux des écoles

Les employés des services techniques entretiennent toute l'année les locaux de nos deux écoles en effectuant très régulièrement des petits travaux de maintenance (fuite, changement de poignée de porte ou d'ampoules...). Ils profitent cependant des vacances scolaires pour effectuer des travaux de plus grandes ampleurs pour ne pas gêner les enfants et les équipes enseignantes.

A l'école élémentaire, les toilettes des filles et des garçons et la salle de stockage ont été rénovées. Des tableaux blancs ont été rajoutés dans 3 classes. Deux classes ont également été

équipées de volets roulants motorisés à énergie solaire. Enfin, un nouveau panier de basket, répondant aux normes de sécurité a été installé sous le préau.

Deux nouveaux tableaux numériques interactifs et une classe mobile (12 tablettes) ont été mis en service en septembre.

A l'école maternelle, la cheminée de la chaufferie (qui alimente les 2 écoles) a complètement été refaite. Des étagères ont été installées dans une classe et dans le dortoir. Enfin, certains points lumineux ont été remplacés par des éclairages à led.

Depuis 2000, date de création de l'agglomération de Châlons-en-Champagne, la commune verse chaque année à l'agglomération, une compensation pour les compétences qu'elle exerce en lieu et place de la commune (transport, assainissement, gestion des déchets...).

A partir de cette année, l'entretien du réseau d'eaux pluviales est transféré à Châlons Agglo. Pour participer au financement de ce service, notre contribution communautaire globale va donc passer de 98 000 à 106 000 €.



Finances

Les travaux de la Grande rue

La réhabilitation de la Grande rue a été inaugurée le 21 septembre en présence, notamment, des représentants de l'Etat, de la Région, du Département, de Châlons Agglo, du SIEM (Syndicat intercommunal de l'énergie de la Marne) ainsi que des entreprises, des élus et employés municipaux...

Monsieur le Maire a retracé les étapes de ces travaux, dont la durée a paru longue pour certains. Le montant total des travaux et les différents financeurs ont été présentés.

Le coût global de l'opération, comprenant l'éclairage, l'assainissement, le pluvial, la voirie et l'aménagement routier et paysager, est de 3 536 976 €, TVA comprise.

La part communale s'élève à 708 194 € de travaux et à 341 260 € de TVA. TVA qui sera remboursée par les services de l'Etat.

Ces 708 194 € représentent 20,2% du coût total.

La part des autres financeurs :

CHÂLONS AGGLO	DEPARTEMENT voirie	DEPARTEMENT pluvial	SIEM	ETAT	REGION
1 200 000,00 €	680 000,00 €	100 000,00 €	287 000,00 €	205 516,00 €	15 000,00 €
33,93%	19,23%	2,83%	8,11%	5,81%	0,42%

Grâce au concours de ces financeurs et partenaires, nous jouissons d'une réalisation qui améliore le cadre de vie des Sarrysiens.

Tâchons tous ensemble de prendre soin de cette réalisation afin que l'effet produit aujourd'hui perdure dans le temps.

Merci de ne pas se garer sur les trottoirs. En effet leur structure n'est pas adaptée pour supporter le poids d'un véhicule.

Veillez également à respecter les limites de vitesses et les espaces de plantations.





Le **forum des associations** s'est tenu le 11 septembre dernier. Les associations présentes étaient très satisfaites de cette journée accompagnée du soleil. Le public a pu découvrir les différentes activités ou manifestations proposées par les associations. Quelques démonstrations ont également permis de présenter certaines activités (judo, self défense, tennis, chorale, comptines pour enfants, guitare...).

Sport - Culture - Loisirs

Au vu des inscriptions enregistrées courant septembre/octobre, le forum a permis d'apporter quelques nouveaux adhérents dans les diverses activités. Un grand merci à tous les bénévoles et les animateurs qui permettent d'assurer le fonctionnement des associations et de proposer toutes ces prestations. A la demande de tous, ce forum sera reconduit l'année prochaine, le 3 septembre 2022.

Sarry-humour.com a annoncé lors de sa dernière assemblée générale la dissolution de son association et s'en explique dans l'Eveil Infos de novembre 2021. Nous les remercions pour les 7 années d'animations menées au sein de notre commune.

Les bénévoles de l'Amicale des fêtes sont très heureux de pouvoir reprendre leurs différentes activités :

- le 12 septembre la brocante, sous le soleil, a connu un très grand succès. Un grand nombre de personnes, organisateurs et exposants, a manifesté sa satisfaction.
- le 2 octobre le loto a fait salle comble, preuve que les gens avaient besoin de se retrouver.

À la suite des annulations de toutes les activités de la commission culturelle en 2021, les membres de l'amicale des fêtes ont décidé d'organiser le Marché de Noël, le 5 décembre, à la salle des fêtes Michel LAURENT.

L'association a décidé de verser le bénéfice de la location des emplacements au profit du Téléthon.

Le 16 décembre, le Noël des écoles a lieu à la salle des fêtes (spectacle, friandises et goûter pour tous les enfants des deux écoles).

Ci-dessous, le calendrier prévisionnel de nos manifestations pour l'année 2022 :

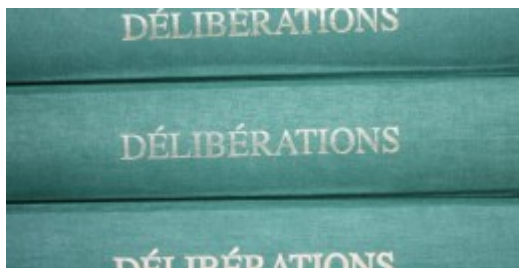
- le 30 janvier : loto du dimanche après-midi
- le 17 avril : chasse aux œufs de Pâques
- le 25 juin : feux de la Saint-Jean
- le 4 septembre : brocante
- le 1er octobre : loto en soirée
- le 19 novembre : soirée Beaujolais
- le 4 décembre : marché de Noël
- le 16 décembre : Noël des enfants

Si vous souhaitez rejoindre une équipe dynamique, n'hésitez pas à nous contacter.



NOUVEAU
Retrouvez les informations
de l'association sur
[Facebook.com/Sarry.en.fetes](https://www.facebook.com/Sarry.en.fetes)





Les délibérations du conseil municipal
sont consultables en mairie,
sur le tableau prévu à cet effet
dans le hall d'accueil
et sur [http://sarry-champagne.net/
le-conseil-municipal.html](http://sarry-champagne.net/le-conseil-municipal.html)

Les délibérations du conseil municipal

14 juin 2021

- Relation entre les communes et l'intercommunalité : pacte de gouvernance
- Prescription de la révision du plan local d'urbanisme (PLU)
- Transfert automatique de la compétence PLU à la communauté d'agglomération
- Rétrocession d'une concession funéraire au columbarium
- Rétrocession de voiries et espaces verts / lotissements Jardin de Vignes I et II
- Tarifs cantine 2021-2022
- Organisation et tarifs périscolaires 2021-2022
- Suppression de la régie de recettes
- Tarification / modification des droits de place sur le domaine communal
- Occupation temporaire de la voie publique - redevance
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (17h30)
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire des agents

12 juillet 2021

- Convention - Appel à projet pour un socle numérique à l'école élémentaire
- Dénomination de la rue du nouvel aménagement rue Haute

13 septembre 2021

- Convention intercommunale entre Sarry et Moncetz-Longevas
- Panneaux photovoltaïques - conventionnement auprès du service de la commande publique de la communauté d'agglomération
- Rétrocession d'une parcelle - lotissement Jardin des Vignes

18 octobre 2021

- Association foncière - renouvellement du bureau
- Contrat d'assurance des risques statutaires - convention avec le centre de gestion de la Marne
- Décision modificative au budget communal
- Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT)

15 novembre 2021

- Modification des statuts de la communauté d'agglomération
- Admission en non-valeur de créances
- Organisation et tarifs des services périscolaires 2021-2022 (complément à la délibération du 14.06.2021)
- Dénomination de rue (erreur matérielle)

Les animations à la bibliothèque

- **Du 6 Novembre au 18 décembre : Exposition « Déambulation dans les rues de Sarry »**
- **Du 1^{er} au 24 décembre : calendrier de l'avent :** à l'aide de plusieurs kits Makey Makey prêtés par la bibliothèque départementale de la Marne (BDM), le calendrier de l'avent sera relié par des câbles, eux-mêmes reliés à 2 ordinateurs. En appuyant sur les attaches parisiennes du calendrier, vous entendrez une chanson ou un conte différent chaque jour. Ces kits vont en effet nous permettre de transformer n'importe quoi en une touche reconnaissable par l'ordinateur. Pour réaliser cette animation, la responsable de la bibliothèque a suivi une formation proposée par la BDM.

La bibliothèque municipale Germaine MAILLET

La bibliothèque municipale est ouverte depuis octobre 1992. Elle vient d'être rénovée par les services techniques et réorganisée afin d'accueillir le public dans de meilleures conditions.

A ce jour, 9 bénévoles aident madame Nelly DEROCHE, employée municipale, au bon fonctionnement de la bibliothèque.

Au fil des années, les missions de la bibliothèque ont évolué.

L'idée première était de dynamiser la bibliothèque en devenant un centre de vie en proposant des animations en plus du prêt et de l'accueil des classes et du public.

Le travail de la bibliothécaire est de pouvoir proposer de quoi répondre à chaque visiteur ou lecteur. La bibliothèque municipale offre une gamme de supports culturels pour tous.

La bibliothèque est un lieu de rencontres où l'on peut échanger autour d'expositions, d'ateliers manuels, du MarMot m'a dit... (histoires et comptines), emprunter des livres, DVD, CD, revues ou lire sur place et recevoir des auteurs...

Depuis quelques années, le personnel de la bibliothèque propose le portage à domicile pour les personnes de Sarry ne pouvant se déplacer (maladie, handicap, personnes âgées).

Bibli-Défis

La Bibliothèque Départementale de la Marne a proposé en octobre 2020 un concours départemental "Bibli-défis".

Ce concours récompense les projets des bibliothèques du réseau.

La Bibliothèque Municipale de Sarry a déposé sa candidature sur le projet d'une exposition réalisée en 2019 " la mode et la frénésie artistique des années folles" que mesdames Chantal HESL et Nelly DEROCHE avaient élaboré, en complément du ciné concert « douce folie d'après-guerre ».



La Bibliothèque Municipale de Sarry a été récompensée par un prix remis par Madame SCHULTHESS, vice-présidente du Conseil Départemental de la Marne, en charge de la culture, sur la foire de Châlons-en-Champagne le samedi 4 septembre.

Elus, bénévoles et salariée de la Bibliothèque Municipale étaient présents pour cette remise de prix.

Nous proposons d'insérer dans notre bulletin, les informations concernant l'état civil des personnes résidant dans la commune.

Cependant, nous précisons que nous ne diffusons pas les données enregistrées par les services d'état civil pour lesquelles nous avons eu un refus de la part des familles.



Etat civil

Naissances

10 juin 2021	GÉRARD Isaiah
2 août 2021	ROLLAND Martin
19 août 2021	LIÉBAULT Célestin
28 août 2021	GERARDIN Eadweard

Décès

22 juin 2021	HAIRION Chantal
15 juillet 2021	CORONELLO Nadine
29 juillet 2021	MEIGNEN Monique
19 août 2021	MAUCLAIR Joël
21 septembre 2021	LOUIS Catherine
20 novembre 2021	MIRANDEL Edith

Mariages

26 juin 2021	MARQUIS Benjamin et TILLOT Lucie
3 juillet 2021	DORÉ Jean-Luc et RUFFIER Vanessa
10 juillet 2021	ASTY Bryan et SANDRI Jennifer
7 août 2021	BAUWENS Jean-Pierre et BOULÉ Pascale
14 août 2021	GOTZ Nicolas et BARBIER Alexandra
2 octobre 2021	GUILBERT Romain et BAUDERLIQUE Léa

DON PAUL, nouveau vicaire de la paroisse

Don Paul, âgé de 30 ans, est le nouveau prêtre de la paroisse Saint François de Salle des Mothées, laquelle comprend 18 clochers, dont l'église de Sarry.

Nommé en septembre, il seconde Don Erwann COURGIBET qui est curé de 3 paroisses (Châlons centre, Notre dame aux Sources de la Vesle et Saint François de Salle des Mothées).

Paul GANTOIS, originaire d'Essey-les-Nancy, a suivi des études en électrotechnique. Il est entré en formation au séminaire de Metz pour le diocèse de Nancy-Toul. Il choisit ensuite une vie communautaire et continue alors sa formation dans la Communauté Saint Martin, à Evron (Mayenne), et actuellement il exerce son sacerdoce dans le diocèse de Châlons-en-Champagne où les prêtres se voient attribuer des missions de 3 ans. Ceci explique le départ de Don Martin BONNASSIEUX, précédent prêtre sur notre paroisse, missionné à Angers.

Don Paul est ordonné Diacre le 26 juin 2020 et prêtre un an plus tard, le 26 juin 2021. Il est heureux d'être dans la Marne et dans cette grande paroisse. Très reconnaissant de l'engagement de la municipalité de Sarry et des travaux qui vont être réalisés dans l'église, il a, déclare-t-il : *«le désir de conduire plus de personnes à Dieu en vue de la Vie Eternelle»*.

Vous pouvez le contacter au 03 26 68 04 62 (presbytère de Sarry).

Enfin, Don Paul pratique le football, joue de la guitare et entonne volontiers des chants grégoriens. Il aimerait jouer plus souvent au tennis et pouvoir se perfectionner à l'orgue. Sur cette note de musique, nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau vicaire.



Cet espace est réservé
aux listes
représentées
au sein
du Conseil Municipal.

Tribune libre

Ensemble pour l'avenir de Sarry

L'environnement et le cadre de vie à Sarry

Nous sommes heureux de constater que de nombreux témoignages (Sarrysiens ou personnes de passage, membres du jury du fleurissement, de la commission *Commune Nature...*) remarquent et saluent l'entretien de nos espaces publics.

Depuis 4 ans, ces espaces sont gérés et entretenus sans produits phytosanitaires, mais avec des moyens manuels (arrachage d'herbes dans les massifs....) ou mécaniques (désherbeur thermique, brosse rotative métallique, raclette....).

Ces méthodes sont plus chronophages et plus physiques que les méthodes chimiques. De plus, les surfaces à entretenir augmentent avec les nouvelles zones de construction. L'ensemble de ces travaux d'entretien est réalisé uniquement par le personnel communal.

Grâce au travail accompli chaque jour par l'équipe technique, notre village reste un lieu où il fait bon vivre. Restez compréhensif lorsqu'ils œuvrent parfois bruyamment près de chez vous.

Nous sommes reconnaissants et fiers du travail accompli par l'ensemble du personnel communal.

Les élus de la liste

Ensemble pour l'avenir de Sarry

Sarry C'est Vous

La sécurité, on est tous concerné !

Alors même que la Grande Rue vient tout juste d'être inaugurée par les hautes instances, une question se pose quant aux déplacements doux à Sarry. En effet ceux-ci n'ont pas trouvé leur place en matière des 2 roues lors de cette réfection et c'est bien regrettable. Pour exemple, les cyclistes empruntant la piste cyclable entre Châlons et Sarry ou entre Moncetz et Sarry se retrouvent dans l'entonnoir de la Grande Rue. La vitesse des automobilistes, le rétrécissement de la voirie, le passage de poids-lourds ne favorisent pas à rouler en 2 roues et donc à traverser notre commune, sans parler du rond-point de Sogny qui est devenu un véritable sport pour les cyclistes. Il serait temps de favoriser ces déplacements doux et même pedestres. Pas facile de circuler non plus sur les trottoirs à pied ou pire avec une poussette lorsque les véhicules se stationnent sur les trottoirs. « SARRY C'EST VOUS » souhaite qu'une réflexion soit faite dans ce sens et ce, pour la sécurité de tous !

Bonne fin d'année à tous et joyeuses fêtes !

MAIRIE de SARRY : tél. : 03 26 65 87 02 - courriel : contact.mairie@sarry-champagne.net

ouverture au public : mardi de 13h30 à 17h30

vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

LES NOUVEAUX ARRIVANTS sont invités à se présenter en mairie pour une première prise de contact qui facilitera toutes les démarches administratives ultérieures. Dites-le à vos nouveaux voisins !

RECENSEMENT MILITAIRE : les garçons et filles de nationalité française doivent se présenter en mairie au moment de leur 16ème anniversaire pour leur future participation à la Journée Défense et Citoyenneté.

Informations pratiques



ECOLES : le groupe scolaire Jacques-Yves Cousteau, 14 rue du Thermot accueille les enfants de Moncetz-Longevas et Sarry avec les services annexes : garderie matin, midi, soir, cantine à midi (tél. 03 26 26 54 04)

Ecole maternelle : tél. 03 26 64 14 68 - Ecole élémentaire : tél. 03 26 64 55 58

POINT POSTE : «le Petit Sarrysien», place du Commerce - tél. 03 26 64 51 51 - Opérations possibles :

Courrier, colis : achat de timbres, de prêt-à-poster, d'emballages prépayés Colissimo, dépôt de lettres et colis (y compris recommandés). Retrait des instances : lettres recommandées et paquets.

Services financiers : retrait d'espèces sur CCP.

Bureau de poste, le plus proche : Croix Dampierre à Châlons, tél. 03 26 26 31 60

TRANSPORTS URBAINS : SITAC : Agence : Place Mgr Tissier à Châlons – tél. 03 26 69 59 00

Penser à constituer une demande de carte SITAC pour les enfants scolarisés. Rechargements disponibles au Petit Sarrysien.

CULTE : Paroisse St François de Sales des Mothées

Rue de l'église - 03 26 68 04 62 - les.mothees@wanadoo.fr - chalons.catholique.fr/paroissedesmothees

VIE PRATIQUE :

Appel d'urgence européen : le **112**, SAMU : le **15**, POLICE : le **17**, POMPIERS: le **18**,
Commissariat de Châlons : 03 26 66 27 27

Centre anti-poisons de Nancy : le **03 83 32 36 36**

Médecin, dentiste et pharmacien de garde les dimanches et jours fériés : le 15

ASSAINISSEMENT : astreinte au **09 69 32 35 54**

EAU POTABLE : **03 26 68 25 55** pendant les heures de bureau (8h - 12h et 13h30 - 18h) et en dehors de ces horaires, de jour comme de nuit : tél. **06 87 74 78 71**.

TRI ET VALORISATION DES DECHETS : n° vert 0800 875 615 (appel gratuit).

- ordures ménagères « ordinaires » : bac roulant gris : collecte le lundi

- emballages à recycler : sacs transparents jaunes : ramassage le vendredi

- déchets verts, de cuisine et restes de repas : bac vert : ramassage le jeudi (toute l'année)

- le verre et le papier : en apport volontaire dans les conteneurs mis à disposition (centre commercial et route de Sogny).

- les piles usagées : à rapporter à votre commerçant habituel ou à déposer dans les bacs à la mairie ou à l'école.

- déchèterie : chemin des grèves à Châlons – tél. 03 26 21 77 85 (pour y déposer encombrants, gravats, branches et souches d'arbres, matériels électroménagers, téléviseurs, peintures, produits chimiques...), ouverte du lundi au samedi 9h à 19h et le dimanche de 9h à 13h. Pensez à vous munir de votre carte d'accès sinon, demandez-là à Châlons Agglo.

Pour les objets ou vêtements dont vous voulez vous séparer, mais pouvant être réutilisés, contactez :

- ABI Meubles 51 – tél. 03 26 65 30 01 – 8 impasse des Mathurins à Châlons.

Conteneur : place du Commerce.

- Emmaüs : Courtisols – tél. 03 26 70 09 14 ou Tours-sur-Marne – tél. 03 26 58 61 81.

- Secours Populaire – tél. 03 26 21 16 29 l'après-midi – cité Tirlet à Châlons.

- Croix Rouge – tél. 03 26 68 08 16 – 45 Bis, avenue du Général De Gaulle à Châlons.

Enfin, les médicaments périmés ou que vous n'utilisez plus, ainsi que les anciennes radios, sont à rapporter à la pharmacie.

Commune de Sarry

Place de la Mairie 51520 Sarry
Tél: 03.26.65.87.02 - Fax: 03.26.65.94.02
Mail: contact.mairie@sarry-champagne.net



SOGNY-AUX-MOULINS
Système d'Information Géographique
sig@châlons-agglo.fr
Plan libre de droits



Saint-Jacques à la créole

- Ingrédients pour 3 personnes :
- 1 ananas
 - 10 cl de jus d'ananas
 - 12 grosses noix de saint jacques
 - 2 c. à soupe de gingembre frais
 - 3 cuillères à soupe d'huile
 - 40 grammes de beurre
 - 4 feuilles de basilic
 - 2 citrons verts
 - sel et poivre



La recette

- Allumer le four th 6 (180°)
- Eplucher l'ananas, le couper en tranches fines, les étaler dans un plat allant au four
- Eplucher et râper le gingembre
- Couper les citrons en deux et en extraire le jus
- Mélanger dans un bol le gingembre, le jus des citrons, l'huile, sel et poivre
- Puis badigeonner les tranches d'ananas, réserver le reste
- Les faire dorer 6 minutes sous le gril du four chaud
- Poêler les noix de saint Jacques de chaque côté dans le beurre moussieux, les retirer et réserver au chaud
- Verser dans la même poêle le reste de la marinade et 10 cl de jus d'ananas, porter à ébullition, ajouter le basilic ciselé très finement
- Répartir l'ananas sur les assiettes chaudes, garnir avec les noix de saint Jacques
- Napper de sauce, décorer avec basilic ou coriandre, déguster aussitôt

En direct de Châlons Agglo

Rendez-vous au CNAC !

La 33e promotion du Centre National des Arts du Cirque vous attend du 1er au 12 décembre pour son spectacle de fin d'études, au cirque historique. 15 étudiants. 7 nationalités. 9 disciplines. Cette nouvelle création circassienne donnera cette identité si particulière aux fêtes de fin d'année, à Châlons-en-Champagne.

Les 1er, 3, 4, 8 et 10 décembre à 19 h 30. Les 5, 11 et 12 décembre à 16h.

Vente en ligne dès le 15 octobre

+ d'infos : www.cnac.fr

Depardon au Musée des Beaux-arts et d'Archéologie

Jusqu'au 7 février, le Musée des Beaux-arts et d'Archéologie accueille l'exposition "Raymond Depardon : 1962-1963, photographe militaire". Cette sélection d'œuvres permet de deviner les prémices d'un regard de photographe et de cinéaste d'exception.

+ d'infos : chalonsenchampagne.fr

Nouvelle exposition à la Duduchothèque

Cabu, vive les comédiens !

Amoureux du théâtre, fasciné par les comédiens et spectateur assidu, Cabu révolutionna l'art théâtral. A découvrir à la Duduchothèque, jusqu'au 31 décembre 2021.

+ d'infos : chalonsenchampagne.fr



Réfection de la partie sanitaire

Les travaux effectués
par les services techniques
au groupe scolaire



Avant



Après

SARRY — Bibliothèque Municipale

EXPOSITION

du 6 Novembre au 18 Décembre 2021

DEAMBULATION

dans les rues de Sarry,
pour revisiter le Patrimoine
à travers d'œuvres réalisées
à la plume à dessiner
par Lucien RENARD



complétée par une collection de
cartes postales prêtées par

1 Square Jacky Min
51520 SARRY
03.26.21.61.21

Claude WEBER

Horaires d'ouverture
Lundi : 16h à 18h
Mercredi : 14h à 17h
Jeudi : 14h à 17h
Samedi : 14h à 16h



La bibliothèque
renovée
a accueilli
Halloween





*Joyeuses fêtes
de fin d'année*



DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE
DE **SARRY**

La mairie vous
informe en temps réel
sur votre Smartphone

-  Alertes notification
-  Actualités
-  Événements
-  Travaux



Retrouvez toute l'information
locale sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityAll**
Puis sélectionnez SARRY

